

INFORMATIONS LOCALES

BIBLIOTHEQUE



VIDEO

Dix nouvelles cassettes vidéo dont voici la liste sont disponibles à la bibliothèque depuis le 18 mars.

ADULTES

LES FOLLES ANNEES DU TWIST
de Mahmoud Zemmouri

TOPAZE

de Marcel Pagnol

BRETAGNES A BERCY

avec : Alan Stivell, Gilles Servat, Armens...

187 CODE MEURTRE

de Kevin Reynolds

LES PALMES DE M. SCHUTZ

de Claude Pinoteau

LE SOURIRE

de Claude Miller

DARK CITY

de Alex Proyas

L'ETRANGE VOYAGE DE SSIDONIE

de Gérard Poitou-Weber

FANTÔME AVEC FACTEUR

de Gérard Oury

ENFANTS

LE ROMAN DE RENARD

de Chen Chuanxi

WILLI LA SOURIS

de Gérard Dulau

LES CONTES DE LA RUE BROCA

de Pierre Gripari

ANIMATIONS LOCALES

LOTO

Le loto organisé par le C.A.C.T. le 10 février dernier à Montmorin a rassemblé 80 personnes environ venues jouer certes pour gagner mais aussi, et peut-être surtout... pour voir du monde et passer un moment agréable ensemble.

Les organisateurs ont été agréablement surpris par une large participation de la Haute à la Basse Vallée de l'Oule (en passant par la moyenne...) avec notamment un petit groupe de mottois dynamiques venus soutenir la prestation de Monsieur Grasso que nous remercions vivement d'avoir comme l'année dernière animé cette manifestation avec une grande aisance.

Le gros lot : Un radio cassettes, lecteur CD a été gagné par Mme Para de La Piarre (preuve que tous les lots n'ont finalement pas tous été gagnés à Serre-Boyer...) et le four électrique par Michèle Aubépart (de Serre-Boyer... quand même !...)

Le loto a rapporté la jolie somme de 657 € (4 305 Frs). Les membres du C.A.C.T. vont maintenant se pencher sur l'utilisation des bénéfices de l'association.

LOCATION DE FILMS VIDEO

Karine Cousin souhaite faire savoir aux habitants de la Vallée qu'une possibilité lui est offerte de mettre en place au bar restaurant du village à Montmorin un point de location de cassettes vidéo.

Afin de savoir s'il existe dans la vallée une demande pour un tel service, elle invite les personnes intéressées à se faire connaître en téléphonant au bar au 04 92 66 04 65 ou à la bibliothèque au 04 92 66 04 39.

INFORMATIONS LOCALES

CINEMA A LA MOTTE CHALANCON le rideau sur l'écran est levé... de la Basse à la Haute Vallée de l'Oule.

Le syndicat d'initiative de la Motte Chalancon organise depuis le printemps des séances de cinéma dans la salle polyvalente, en partenariat avec la mairie, qui fournit la salle et la Fédération des Œuvres Laïques qui se déplace avec le matériel selon le principe du cinéma itinérant.

Cette animation est en train de se mettre en place tout doucement. Il faudra donc attendre le mois de septembre pour qu'une date fixe et définitive susceptible de convenir à la majorité soit retenue à raison d'une séance par mois, sachant qu'au cours de l'été les séances seront plus nombreuses et parfois en plein air. Pour l'heure, des affiches annonceront les films au coup par coup.



Les organisateurs tiennent à nous faire savoir que des améliorations seront apportées à ces séances, dans la mesure des possibilités financières dont ils disposeront afin de proposer au public une animation de qualité. L'achat d'un écran plus grand est notamment envisagé.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 17 avril à 20 h 30. Un film de François Ozon vous sera proposé : "Huit femmes".

Le prix des places a été fixé à 4,80 € pour les adultes (tarif réduit : 4€)

Nous saluons cette initiative qui va permettre à tous les "Oulois" de se rencontrer autour d'une animation à la fois culturelle et populaire.

Pour tout renseignement, contacter le Syndicat d'Initiative de la Motte au 04 75 27 24 67

RALLYE NEIGE ET GLACE (Les résultats)



L'épreuve spéciale n° 9 (Col La Saulce - Ste-Marie) qui s'est déroulée le 27 janvier dernier a été remportée par le vauclusien Alain Pelleray en 8 minutes et 43 secondes suivi par le gapençais Christophe Arnaud, vainqueur au classement général de cette première édition du Rallye Neige et Glace.

DEPOT DE VIN A BRUIS



Un dépôt de vin (côtes du Rhône Domaine la Charade, entre Pont St Esprit et St Martin d'Ardèche sur la route de Barjac) ouvre prochainement ses portes au prieuré à Bruis chez Monsieur François Meli. **Dégustation gratuite** (vin en vrac, AOC...) au prieuré. Renseignements au : 04 92 66 04 54.

TRAVAUX

Bruis

Des conduites d'eau potable ont été mises en place du réservoir jusqu'au quartier d'Usage. A cette occasion a été également renouvelé le tronçon du chemin des Fontettes jusqu'au réservoir (arrivée principale). Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Pascal de Rosans.

Le hall de l'appartement de l'ancienne école a été rénové (plâtres, peintures, faux plafond). Les travaux ont été effectués par les deux employés intercommunaux : Christian Riquet et Christian Collomb.

INFORMATIONS LOCALES

LE TILLEUL DES BARONNIES

Comme chaque année dans la Haute Vallée de l'Oule et dans trois mois seulement (déjà !), l'arrivée de l'été sera célébrée par la cueillette du tilleul. Dès le lever du jour, échelles, bourras et sécateurs feront à nouveau partie du paysage. Comme chaque année depuis des générations à cette différence près qu'aujourd'hui, l'arbre sacré des druides et des anciennes civilisations germaniques (qui représentait aussi symboliquement la résidence du Bouddha) semble aujourd'hui attirer un peu moins de main d'œuvre dans l'ombre bienfaisante de son feuillage...**Quoi que ...!**

A l'occasion de l'Assemblée Générale du Syndicat des producteurs de Tilleul Officiel des Baronnie qui a eu lieu à la Motte le 26 février dernier nous avons voulu nous pencher sur le devenir de cette production délaissée ces dernières années, certes par manque de main d'œuvre (l'époque où cette activité ancestrale mobilisait des familles entières, de 7, voire moins à 77 ans, voire plus, étant hélas révolue) mais aussi et il faut bien le dire, par manque de motivation financière.



cueillette du tilleul à Montmorin dans les années 1920

Historique :

La "filère Tilleul" s'est développée au 19^e siècle suite au déclin de la sériciculture et à l'abandon de la Garance (plante herbacée cultivée pour sa racine colorante). Le tilleul existait à l'état naturel dans les forêts de la région. Les plantations et la sélection se sont faites à partir de ces tilleuls sauvages. Aujourd'hui, le tilleul des Baronnie appartient à l'espèce *Tilia Platyphyllos* (avec 2 à 5 fleurs par bractée).

Etat des lieux :

Le tilleul de Baronnie subit aujourd'hui la concurrence de tilleuls étrangers (Europe de l'Est, Chine), acquis à des prix très faibles par les négociants, sans garantie de qualité.

LES ORIENTATIONS DE LA CCVO

La candidature de Nathalie Alnuma à un poste de chargée de projet (projet éolien) est retenue par les conseillers. Son recrutement à mi-temps sur un an sera financé à hauteur de 80 % dans le cadre du Plan Local de l'Energie.

Sentiers de randonnées :

Le balisage de certains sentiers VTT nous ayant été signalé défectueux, M. Emmanuel Danjou du SMICAR a été contacté afin qu'une vérification des circuits soit effectuée, une vérification qui de toutes façons est systématique à l'entrée de la saison.

Un projet de tour des Pays des Baronnie du Buëch, sur 7 jours, entre Serres et Rosans est actuellement à l'étude. Ce projet, qui comprendrait une étape à Montmorin, avec possibilité d'inclure des circuits intermédiaires sera prochainement soumis à la CCVO.

Pays sisteronais :

En prévision de la signature de la charte, il sera demandé à Sylvie Masson, chargée de mission au Pays sisteronais, de veiller à ce que la filière noix, figurant déjà au contrat Montagne fasse également partie des orientations du Pays.

Le Groupement des Agriculteurs dont André Aubépart est le Président, semble être le mieux adapté pour porter le projet "valorisation de la filière noix". C'est ainsi qu'une première réunion, programmée le 26 mars aura pour objectif de recenser l'existant et d'identifier les besoins.

Lexique des sigles utilisés dans ce numéro :

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

DATAR : Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Aménagement Rural.

DIREN : Direction Régionale de l'Environnement.

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles.

SDA : Service Départemental de l'Architecture

DGAC : Direction Générale de l'Aviation Civile.

L'ALLOCATION PERSONNALISEE A L'AUTONOMIE

Depuis le 1^{er} janvier 2002, le gouvernement a mis en place une allocation destinée aux personnes en perte d'autonomie. Cette aide (**L'Allocation Personnalisée d'Autonomie**) est financée par l'Etat, les Départements et les Caisses de Sécurité Sociale. L'A.P.A. est destinée à financer les dépenses liées à la prise en charge de la dépendance.

Quel peut en être le montant ?

Calculée en fonction des ressources et du degré d'autonomie, cette aide ne peut excéder 1 066 € par mois (7000 Frs).

Qui peut en bénéficier ?

Toute personne âgée d'au moins 60 ans, résidant en France de façon stable et régulière et pouvant justifier d'une perte partielle ou totale d'autonomie nécessitant l'intervention d'une tierce personne rémunérée pour l'accomplissement de certaines tâches.

Créée pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, cette aide peut aussi être versée au personnes logées en établissement (maison de retraite, unité de soin de longue durée, hôpital...)

Où la demander ?

Les dossiers sont à retirer (et à renvoyer) au Conseil Général de votre département.

LES ORIENTATIONS DE LA C.C.V.O.

certaines parties de l'étude, comme par exemple le relevé mensuel des données à partir d'un boîtier électronique, pourront être effectuées par des élus ou du personnel de la CCVO. De substantielles économies seront ainsi réalisées.

L'étude de vent prendra en compte aussi bien les vents faibles mais réguliers que les vents forts, plus rares. Afin de corriger les variations pluriannuelles, les résultats seront mis en corrélation avec la station météo la plus proche pour les soumettre à des calculs d'extrapolation.

***La capacité du Réseau** est actuellement à l'étude. Deux cas de figure sont envisageables : un acheminement par la Drôme ou un acheminement par les Hautes Alpes.

***L'impact paysager** demeure un point sensible du projet. L'étude d'impact en déterminera l'importance, tout comme les effets directs et indirects, effets temporaires et permanents, effets sur le sol, l'eau, l'air, le climat, effets sur les biens et sur le patrimoine culturel, effets sur la sécurité, sur la santé humaine, les raisons du choix du site et les mesures envisagées pour réduire et compenser les impacts du projet. Cette étude sera partiellement sous traitée à des associations environnementales locales.

Sur les conseils de M. Minot, qui a à son actif une expérience importante en matière de projets éoliens, les conseillers souhaitent largement diffuser l'information sur l'état d'avancement des démarches auprès de toutes les associations qui pourraient être concernées dans un rayon de 10 km à la ronde. Des associations plus éloignées mais très actives dans le domaine de l'environnement seront aussi consultées. Ont déjà été contactées : la Grande Traversée Alpine dont Gérard Tenoux est le trésorier ainsi que le Conservatoire et Etudes des Espaces de Provence.

A terme, un comité de pilotage "Ferme Eolienne" sera créé afin de porter le projet encore plus efficacement.

Il va sans dire que les populations locales sont fortement invitées à nous faire part des réflexions que leur inspire ce projet.

08/03/02 : envoi d'un dossier de demande de subvention dans le cadre du programme européen Objectif 2 à l'ADEME.

12/03/02 : choix du site :

Après avoir visité plusieurs sites en présence de représentants des sociétés Jeumont (constructeur) et Forchum (cabinet d'étude), les conseillers ont décidé de retenir celui des crêtes de Bruis car il semble le plus à même de générer un développement économique dans la Vallée.

Néanmoins, d'autres sites pourraient être aussi envisagés tel que celui de Piegros à Ste-Marie et celui de St Martin à Montmorin.

20/03/02 : une visite des routes D 26 et D 994 a eu lieu en présence de Gérard Tenoux, une société d'Arles, spécialisée dans le transport, M. Lecoq de la société Jeumont ainsi que de M. Michel Roy, vice-Président du Conseil Général, chargé des routes et de M. Mouttet afin d'identifier les points qui pourraient s'avérer critiques à l'occasion de l'acheminement des mâts (Pont de la Blème, Col des Tourettes, Pont de la Charce). A l'issue de cette rencontre, l'itinéraire retenu par le transporteur est le suivant : vallée du Rhône, Nyons, la Charce.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MARS 2002

Conseillers communautaires présents :
Gérard TENOUX, Eveline AUBERT, Jean-Marie LAUGIER, André AUBEPART, Jean-Louis CORREARD, Stéphane TENOUX, Claudette BROISE, Françoise LOMBARD (suppléante).

Conseillers absents : Antoine BULETE, Paul ROLLAND.

Contrats de travail :

A la demande de la Communauté de Communes et sur décision de la DDTE, le contrat de travail de Christian Collomb (en Contrat Emploi Consolidé jusqu'au 31 mars 2002) est reconduit.

INFORMATIONS LOCALES



Peu encouragés par cette baisse des cours (65 Frs le kg en 2001), certains producteurs qui revendiquent depuis plusieurs années le prix de 80 Frs préfèrent se consacrer à des productions plus rentables. Les volumes ramassés sont de plus en plus faibles, beaucoup d'arbres ne sont plus entretenus, ce qui est très regrettable tant pour le potentiel quantitatif et qualitatif du produit que pour l'environnement paysager.

Des solutions :

Face à cette situation inacceptable et depuis 5 ans, les producteurs se sont mobilisés au sein du **Syndicat des Producteurs de Tilleul Officiel des Baronnies** et ont trouvé en la personne de **Mireille Lesbros (originaire de Bruis)** une présidente on ne peut plus dynamique qui a décidé de se battre sur tous les fronts afin de redonner à cette production la place qu'elle mérite dans notre économie locale.

Créé il y a 5 ans, le Syndicat qui compte aujourd'hui 71 adhérents s'emploie à promouvoir le produit en utilisant les possibilités qu'offrent aujourd'hui les nouvelles technologies :

création d'un site internet que Mme Lesbros vous invite à visiter (adresse : www.tilleul-baronnies.com) d'un logo, conception d'étiquettes destinées à la vente directe...

Parallèlement, le syndicat effectue de nombreuses démarches qui devraient aboutir à la reconnaissance du produit en tant qu'A.O.C.

Ce projet est soutenu par une aide à la qualité versée par l'ONIPPAM aux producteurs qui adhèrent à la démarche.

Enfin, une étude diagnostic de la filière tilleul est très sérieusement envisagée par les adhérents. Une meilleure connaissance de cette production permettra en effet de la valoriser encore plus efficacement.

N'oublions pas non plus de mentionner **La Confrérie des Chevaliers du tilleul**. Créée en 1986, elle a pour but de veiller à la sauvegarde de ces arbres parfumés et de promouvoir le précieux tilleul. L'élévation au rang de Dignitaire et de Chevalier se fait lors d'un "chapitre" après avoir bu le "Castillou" (boisson fraîche à base de tilleul) et prêté le serment de la confrérie : Ut semper in Baronnis Tilia vivat" c'est à dire :
"Que toujours le tilleul vive en Baronnies".

Afin de faciliter la communication entre acheteurs et producteurs, Mme Lesbros informe ces derniers qu'ils ont la possibilité de s'inscrire (gratuitement) à la fin du site. Ils doivent pour cela s'adresser à Nathalie Barberousse.

PASSAGE A L'EURO

Depuis le 17 février 2002, le franc, apparu quelque 600 ans auparavant, a définitivement cédé sa place à l'Euro.

Voilà sans doute l'occasion de fixer dans nos mémoires quelques dates clé concernant cette monnaie qui fera désormais partie du passé.

Le siècle avant Jésus Christ : la diffusion des pièces s'accroît avec l'extension de l'Empire Romain (aureus, deniers, sesterces).

Par la suite, chaque grand roi (Charlemagne, Philippe Auguste, St Louis, Philippe Le Bel) impose sa marque et crée ses pièces.

A partir du Moyen-âge, les monnaies se renouvellent encore plus vite : les noms des pièces sont bien connus des cruciverbistes : l'agne, l'écu, le guéna, les florettes, les mailles, les guyots, le liard (monnaie dauphinoise), le hardi, le teston, le gros, le Louis...

PATRIMOINE CULTUREL

1360 : le Franc apparaît pour la première fois, pendant la guerre de cent ans : Depuis 1356, le roi de France Jean le Bon, capturé à la bataille de Poitiers, est prisonnier des anglais. Après quatre années de détention et le versement d'une rançon de trois millions d'écus (plus de 13 tonnes d'or), le roi est libéré. Le roi est donc "franc des anglais". Une pièce est frappée à cette occasion, une pièce en or, d'une valeur d'une livre, représentant le roi Jean le Bon à cheval.



Franc à cheval de Jean II le Bon (1360)

Le premier franc ne vécut cependant que peu de temps puisque, dès 1385, Charles VI remplace la pièce par un nouvel écu d'or.

Deux siècles plus tard, en 1575, Henri III crée le franc d'argent, qui succède au teston. Cette nouvelle tentative échoue à son tour. La frappe du franc d'argent cesse onze ans plus tard. La pièce, lourde et large, était rognée et le métal ainsi récupéré servait à fabriquer d'autres pièces en fraude...

On retrouve le franc beaucoup plus tard, sous la Révolution française. En 1795, la Convention remplace les anciennes monnaies, le Louis, l'écu, le denier, par le franc, divisé en décimes et centimes. La première pièce frappée est une pièce d'argent de 5 francs, à l'effigie d'Hercule (symbole de la force) entre deux femmes représentant la liberté et l'égalité. Pour la première fois, la valeur d'une pièce apparaît explicitement.



5 francs à l'Hercule (1795)

La première pièce de 1 franc est frappée quelques années plus tard, sous le consulat, en 1803: Renouant avec la tradition romaine et monarchique du portrait, la pièce est à l'effigie de Bonaparte. Après la création de la Banque de France en 1800, le billet est de plus en plus utilisé.

Une nouvelle pièce de 1 franc en argent est émise en 1898 à l'effigie de la "semeuse" qui symbolise la République : une jeune femme, coiffée d'un bonnet révolutionnaire et vêtue à l'antique, sème des grains de blé. Cette semeuse, due au médailleur Oscar Roty, rencontre un très grand succès. On la retrouvera sur les pièces de 50 c, 1 F et 5 F jusqu'à la disparition de cette monnaie en 2002.



La Semeuse d'Oscar Roty.

En 1959, le Général de Gaulle institue un nouveau franc, dont la valeur est égale à 100 francs anciens. La pièce de 1 franc ne contient plus d'argent et est frappée en nickel. Les centimes sont frappés dans un alliage de bronze et d'aluminium.

A partir de 1988, une pièce bicolore de 10 francs est frappée, représentant la statue du génie de la bastille.

En 1998, la Semeuse a fêté son centenaire, juste avant de disparaître et de céder la place à l'Euro, à partir de 2002.

Nos sources : Du troc à l'euro de Nicolas-Jean Brehon

10

LES ORIENTATIONS DE LA C.C.V.O.

Envoi dossier de présentation du projet aux différents financeurs possibles

- Préfecture
- DATAR
- Conseil Général (sollicité pour une aide exceptionnelle de 150 000 Frs par an pendant la durée du P.L.E. : pas de retour)
- Pays Sisteronais : bon retour
- Crédit local de France : bon retour
- Crédit Agricole
- Crédit foncier de France : pas de retour

(Le Crédit Agricole, le Crédit Foncier, la Caisse des dépôts et consignations et la Caisse Solidaire Jeumont ont été sollicités chacun à hauteur de 100 000 Frs par an pendant la durée du P.L.E.). Le Crédit Agricole ne souhaite pas participer à l'opération.

13 février 2002 :

Réunion : CCVO/Fédération Départementale d'Electrification.

Au cours de cette rencontre, le Président de la Fédération, M. Adrien Gleize a évoqué l'intérêt d'une mise en œuvre du Plan Local de l'Energie. Bien que la Fédération ne soit pas directement compétente en matière de production éolienne, ses attributions couvrant le champ de la distribution publique d'énergie électrique à partir d'ouvrages de tension inférieure à 20 000 volts, M. Gleize rappelle son attachement à être à l'écoute des petites communes rurales. Il évoque l'intérêt qu'il porte au projet et réaffirme qu'il est prêt, en liaison avec le Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Vallée du Buëch, et dans la limite de leurs propres attributions respectives, à apporter son soutien aux démarches entreprises par la CCVO.

19 février 2002 :

Délibération du conseil communautaire adoptant la proposition de Forclum Ingénierie pour la campagne de mesure des vents. Le coût total de l'opération est de 39 200 €. Le plan de financement est le suivant : Subvention FREE (Financement Régional pour

l'Environnement et l'Energie) : 80 %
C.C.V.O. : 20 %

Délibération du Conseil Communautaire approuvant le programme d'action du P.L.E. qui s'élève à 25 561 € pour 2002, sollicitant une aide de l'Europe au titre du programme Objectif 2 pour un montant de 10 224 € dans le cadre du plan de financement suivant :
FEDER (Europe) : 40 % 10 224 €
C.C.V.O. : 20 % 5 112 €
Région : 20 % 5 112 €
ADEME : 20 % 5 112 €

20 février 2002 : Projet éolien

Envoi dossier de demande de subvention FREE pour la campagne de mesure des vents. Envoi de devis pour la communication.

27 février 2002 : Projet éolien

Réunion Jeumont / Forclum / CCVO :

Ce jour-là, une partie des conseillers (André Aubépart, Stéphane Tenoux, Jean-Louis Corréard, Jean-Marie Laugier et Paul Rolland) se sont rendus sur le site envisagé (ligne de crête : Col de Bruis-Serres Embouc) en présence de M. Minot, ingénieur à Forclum Ingénierie (un cabinet d'étude) et M. Lecoq, ingénieur à la société Jeumont.

De retour du site M. Minot a dressé une synthèse réaliste, mais non pessimiste, des difficultés restant à prévoir pour la finalisation du projet. Certaines d'entre elles pourraient s'avérer rédhibitoires comme : **l'accessibilité au site, le potentiel éolien, la capacité du Réseau de Transport d'Energie et l'impact paysager.**

***Accessibilité au site** : sur ce point, M. Lecoq s'est engagé à apporter très rapidement des éléments décisifs quant à la longueur minimale possible des tronçons de mâts. C'est bien sûr de cette longueur que dépendra la longueur des camions à prévoir pour le transport des pièces les plus longues.

***Le potentiel éolien** sera connu au terme de la campagne de mesure des vents que les conseillers souhaitent voir débiter dans les meilleurs délais. Des modifications seront apportées au devis proposé par Forclum Ingénierie. En effet,

3

LES ORIENTATIONS DE LA C.C.V.O.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JANVIER 2002

Conseillers communautaires présents :
Gérard TENOUX, Eveline AUBERT, Claudette BROISE, Jean-Louis CORREARD, André AUBEPART, Jean-Marie LAUGIER, Paul ROLAND, Denise GARAMBOIS (suppléante).

Conseillers communautaires absents :
Antoine BULETE, Stéphane TENOUX.

Cotisation à l'association : Pays du Sisteronais/Buëch

Afin de valider son adhésion au Pays du Sisteronais/Buëch, la C.C.V.O. doit s'acquitter d'une cotisation qui est de 0,76 € (soit 5 Frs) par habitant pour l'année 2001. L'ensemble des conseillers, conscients des opportunités financières intéressantes que représente l'appartenance à un pays, mandatent donc le Président pour que soit réglée cette somme.

Le 18 février, une première rencontre entre les membres du conseil de développement du Pays Sisteronais/Buëch des cantons de Serres et Rosans et les conseillers communautaires de la Vallée de l'Oule a permis d'identifier les priorités d'aménagement et de développement local à l'intérieur de ce nouveau territoire.

Cotisation à l'Office du Tourisme de Serres

La cotisation s'élève à 813,30 € pour l'année 2001.

Cependant les conseillers, compte tenu du faible nombre d'adhérents à l'association (un seul à ce jour) jugent cette cotisation injustifiée et envisagent dans les années à venir de se désolidariser de l'Office du Tourisme afin de limiter la politique de développement touristique à une échelle plus locale.

Concernant les autres actions transversales conduites dans le cadre du Contrat Montagne signé par les trois EPCI (Communauté de Communes du Serrois, Communauté de Communes

Interdépartementale des Baronnies et Communauté de Communes de la Vallée de l'Oule), à savoir l'agriculture, le logement et les personnes en perte d'autonomie, les conseillers restent mobilisés. La récente adhésion de la C.C.V.O. au Pays Sisteronais s'annonce favorable à la progression de ces trois dossiers.

ENERGIES RENOUVELABLES

Synthèse des démarches effectuées jusqu'à ce jour :

23 novembre 2001 :
Réunion ADEME / bureau de la C.C.V.O. : présentation de la démarche « Plan Local de l'Énergie » et des financements possibles.
Délibération du conseil communautaire : adoption du principe d'un P.L.E. pour le territoire intercommunal.

13 décembre 2001 :
Réunion ADEME/Région / bureau de la CCVO : préparation de la convention cadre 2002-2006 et de la convention annuelle d'application pour 2002-2003 du P.L.E. (3 orientations retenues : énergie éolienne, bois, et maîtrise de l'énergie dans les bâtiments communaux).

15 janvier 2002 :
Réunion Jeumont Industrie / CCVO : préparation d'un partenariat avec le constructeur.

22 janvier 2002 : (projet éolien)
Consultation de tous les organismes pour analyse des contraintes réglementaires, techniques et environnementales :

- DIREN PACA : pas de contraintes
- DIREN RHONES ALPES : retour positif
- DRAC : retour positif
- EDF : en attente
- SDA : en attente
- TDF : en attente
- DGAC : pas de contraintes
- DDE : retour positif
- Armée de terre, de l'air, gendarmerie : en attente
- France Télécom : pas de contraintes

INFORMATIONS LOCALES

LA HAUTE VALLEE DE L'OULE :

Un espace de choix pour le tourisme sportif

Si, grâce aux actions mises en œuvre ces dernières années par le Syndicat Intercommunautaire des Activités de Randonnée (S.M.I.C.A.R.), la Haute Vallée de l'Oule est aujourd'hui prisée par des vététistes chevronnés de plus en plus nombreux, on ignore en revanche qu'elle est en passe d'intéresser aussi les adeptes d'un sport très tendance : **la course à pieds en solo**. Dans une société qui s'individualise et où l'intérêt pour l'environnement va croissant dans les consciences, les coureurs de marathon sur macadam recherchent aujourd'hui de plus en plus les espaces libres et naturels. Et on s'en doute, la Vallée s'y prête plutôt bien.

C'est ainsi qu'après avoir fait paraître un article de 6 pages entièrement consacrées à la Vallée de l'Oule dans la revue *Vélo Vert* du mois de février 2001, Roger Calmé, journaliste indépendant s'est à nouveau lancé à l'assaut de nos chemins et sentiers dans le courant du mois de mars afin d'y trouver l'inspiration pour un article qui paraîtra cette fois-ci dans la revue spécialisée *Running*. *Running* est la seule revue en France qui intègre des articles traitant à la fois de tourisme et de course à pieds.

L'article en question paraîtra dans le numéro du mois d'avril. Un exemplaire de la revue sera alors mis à la disposition du public à la bibliothèque de Bruis.



DECES

Nous apprenons le décès le 10 mars dernier de Monsieur Henri Teysseire qui était le beau-père de Mireille Corréard de Ste-Marie. M. Teysseire aurait fêté ses 100 ans le 11 juillet prochain. Ses obsèques ont eu lieu le 12 mars à La Motte Chalancon d'où il était originaire.

Pilote dans l'armée de l'air depuis 1922, décoré de la Légion d'honneur après la campagne de 1940, il fut aussi à l'origine du cinéma itinérant de la Motte qui rassemblait en toute convivialité, à Montmorin, les habitants de la Vallée de l'Oule. Nous adressons nos très sincères condoléances à toute sa famille.

(voir aussi l'article paru dans "Drôme Provençale" du 15/03/02)

BIENVENU



Le "messenger nouveau est arrivé" !

Les habitants de la Haute Vallée de l'Oule sont heureux de souhaiter la bienvenue à leur nouveau facteur, Monsieur Martial MARTIN domicilié à Rosans depuis le 15 février 2002. Titulaire du poste, Monsieur MARTIN s'est rapidement adapté aux habitudes locales et assure déjà les tournées dans la Vallée avec beaucoup d'efficacité.

RETABLISSEMENT

La rédaction du journal souhaite un prompt rétablissement à :

Elie Bompard de Montmorin qui se trouve actuellement en maison de convalescence à Tallard et jusqu'au 2 avril, ainsi qu'à :

Geneviève Amiot, fille de Suzanne Barthélémy de Bruis. Victime d'un malaise cardiaque au cours de ses vacances passées au quartier de Malafoux (Bruis) elle a dû être transportée à l'hôpital de Gap le vendredi 1er mars pour y subir des examens approfondis. Elle est depuis rentrée dans la région parisienne où tout semble être rentré dans l'ordre.

DIVERTISSEMENT

Les mots fléchés (la solution dans le prochain numéro).

BOULEVER SERRER BAGUETTE CORNUSE	REIN SERRER PÊCHE	COMPONO BOULES SPRAYING	PORT- DE DANEMARK	FORMIDABLE NOTE
ENLORN				
COIFFURE BOUCHE POLYDOR LARGES				REUTE ITALIE
		OFFICIEL LA PLASSE TOUT DE TALLET		
		SURGE VILLE AU REINVENTA		
ANIME				ADONIS DU PORE
REMERCE				
EST LA RECELE GÉNÉRIE	USE DESI			
		CARRE DE TOUR PAREREA		NUT
SAC DE PATRON	ACTRICE FRANÇOISE ELGOS		COMENCE LE COTE TERRA DE CHOU	
ATOME RETURNE				
NOTE				
	COCHON SANS PAILLE			

LES PETITES ANNONCES

Les enfants intéressés pour chanter quelques chansons lors de la manifestation organisée le 8 septembre à Bruis par Jacqueline Borla et l'association Vaincre la Mucoviscidose, sont invités à se faire connaître au : 04 92 66 04 39

Les ateliers de la Hautes Vallée de l'Oule continuent leurs activités un jeudi après-midi sur deux dans les locaux de la bibliothèque de Bruis les semaines impaires. La prochaine rencontre aura donc lieu le 11 avril prochain. N'hésitez pas à vous joindre au groupe, ne serait-ce que pour discuter et partager un moment ensemble. Pour tout renseignement, contacter Wilma au 04 92 66 04 01.

La solution de l'éd de janvier février 20

C H A N D
C H A R A I N
B U T I N E
V I S E
M E S S
S T A D
S E N I
P O S T E
U I E S
F R I S E
I L L
T S E T S

BULLETIN D'ABONNEMENT

Mme, Mlle, M.
NOM :
PRENOM :
ADRESSE :

Souscrit un abonnement de
d'informations " Au fil de
Montant : 100 frs/an soit 1
Chèque-établi à l'ordre de
A renvoyer à C.C.V.O
Signature :

12

PATRIMOINE CULTUREL

1360 : le Franc apparaît pour la première fois, pendant la guerre de cent ans : Depuis 1356, le roi de France Jean le Bon, capturé à la bataille de Poitiers, est prisonnier des anglais. Après quatre années de détention et le versement d'une rançon de trois millions d'écus (plus de 13 tonnes d'or), le roi est libéré. Le roi est donc "franc des anglais". Une pièce est frappée à cette occasion, une pièce en or, d'une valeur d'une livre, représentant le roi Jean le Bon à cheval.



Franc à cheval de Jean le Bon (1360).

Le premier franc ne vécut cependant que peu de temps puisque, dès 1385, Charles VI remplace la pièce par un nouvel écu d'or. Deux siècles plus tard, en 1575, Henri III crée le franc d'argent, qui succède au teston. Cette nouvelle tentative échoue à son tour. La frappe du franc d'argent cesse onze ans plus tard. La pièce, lourde et large, était rognée et le métal ainsi récupéré servait à fabriquer d'autres pièces en fraude...

On retrouve le franc beaucoup plus tard, sous la Révolution française. En 1795, la Convention remplace les anciennes monnaies, le Louis, l'écu, le denier, par le franc, divisé en décimes et centimes. La première pièce frappée est une pièce d'argent de 5 francs, à l'effigie d'Hercule (symbole de la force) entre deux femmes représentant la liberté et l'égalité. Pour la première fois, la valeur d'une pièce apparaît explicitement.



5 francs à l'Hercule (1795).

La première pièce de 1 franc est frappée quelques années plus tard, sous le consulat, en 1803: Renouant avec la tradition romaine et monarchique du portrait, la pièce est à l'effigie de Bonaparte. Après la création de la Banque de France en 1800, le billet est de plus en plus utilisé.

Une nouvelle pièce de 1 franc en argent est émise en 1898 à l'effigie de la "semeuse" qui symbolise la République : une jeune femme, coiffée d'un bonnet révolutionnaire et vêtue à l'antique, sème des grains de blé. Cette semeuse, due au médailleur Oscar Roty, rencontre un très grand succès. On la retrouvera sur les pièces de 50 c, 1 F et 5 F jusqu'à la disparition de cette monnaie en 2002.



La Semeuse d'Oscar Roty.

En 1959, le Général de Gaulle institue un nouveau franc, dont la valeur est égale à 100 francs anciens. La pièce de 1 franc ne contient plus d'argent et est frappée en nickel. Les centimes sont frappés dans un alliage de bronze et d'aluminium.

A partir de 1988, une pièce bicolore de 10 francs est frappée, représentant la statue du génie de la Bastille.

En 1998, la Semeuse a fêté son centenaire, juste avant de disparaître et de céder la place à l'Euro, à partir de 2002.

Nos sources : Du troc à l'euro de Nicolas-Jean Brehon

10

Envoi dossier de pr différents financeurs p

- Préfecture
- DATAR
- Conseil Génér: exceptionnelle pendant la du retour)
- Pays Siterona
- Crédit local de
- Crédit Agricool
- Crédit foncier (

(Le Crédit Agricole, le des dépôts et cons Solidaire Jeumont on hauteur de 100 000 Fr du P.L.E.). Le Crédit participer à l'opération.

13 février 2002 : Réunion : CCVO/Fé d'Electrification.

Au cours de cette ren Fédération, M. Adrien une mise en œuvre di Bien que la Fédération compétente en matière ses attributions couv distribution publique partit d'ouvrages de ten volts, M. Gleize rappel à l'écoute des petites évoque l'intérêt qu'il pc qu'il est prêt, en li Intercommunal d'Elect Buëch, et dans la l attributions respectives aux démarches entrepri

19 février 2002 : Délibération du ca adoptant la proposition pour la campagne de r total de l'opération est financement est le suivs Subvention FREE (Fin

DIVERTISSEMENT

Les mots fléchés (la solution dans le prochain numéro).

BOULIF SOMME BACON DE CHAMPAGNE	BLAN CHOUX	COMPRES SIBIL SÉPARATIONS	PORT DU DANEMARK	FORMIDABLE NOTE
ELDON				
CONFUSEL BOSCHON POLYBOS LACROIX				FLUVE ITALIEN
		VEHICULE A 4 PLACES OUI DE TOUTE		
		QUINÉ VILLE AU NORVÈGE		
ANNE VANDERBEEK				LAZARUS DU POISSON
NET RÉALISÉ		UNE DINER		
GENÈVE		UNITE DE TERRE		MAIT
		PRESTES		
SAC DE BIBRON	LETRES FRANCAISES EN ECRIS		CONVENCE LE SCIN TRAVAIL DE CHOIX	
ATOME RETOURNE				
NOTE				
	CONGRES SUR UNE FELULE			

LES PETITES ANNONCES

Les enfants intéressés pour chanter quelques chansons lors de la manifestation organisée le 8 septembre à Bruis par Jacqueline Borla et l'association Vaincre la Mucoviscidose, sont invités à se faire connaître au : 04 92 66 04 39

Les ateliers de la Hautes Vallée de l'Oule continuent leurs activités un jeudi après-midi sur deux dans les locaux de la bibliothèque de Bruis les semaines impaires. La prochaine rencontre aura donc lieu le 11 avril prochain. N'hésitez pas à vous joindre au groupe, ne serait-ce que pour discuter et partager un moment ensemble. *Pour tout renseignement, contacter Wilma au 04 92 66 04 01.*

La solution de l'édition des mois de janvier février 2002

C	■	■	■	D	■	O	■	D	■
C	H	A	N	D	E	L	L	E	■
■	C	A	R	A	I	R	E	■	B
■	B	U	T	I	N	■	R	A	I
■	V	I	S	E	R	O	N	T	■
■	M	E	S	S	E	N	E	E	■
■	S	T	A	D	E	■	T	U	■
■	S	E	N	I	L	E	■	R	■
■	P	O	S	T	E	■	O	N	■
■	U	■	E	S	P	R	I	T	■
■	F	R	I	S	E	R	■	T	U
■	I	L	■	L	I	V	R	E	■
T	S	E	T	S	E	■	E	R	■

BULLETIN D'ADHESION

Mme, Mlle, M.
NOM :
PRENOM :
ADRESSE :

Souscrit un abonnement d'un an au bulletin d'informations "Au fil de l'Oule".
Montant : 100 frs/an soit 15,26 Euros.
Chèque établi à l'ordre de « Trésor public ».
A renvoyer à C.C.V.O. 05150 BRUIS.
Signature :

AU FIL DE L'OULE

Bulletin d'informations de la vallée de l'Oule - Numéro - 23

Mars-Avril 2002



L'éditorial

Ci en est notre projet éditorial ?
Nombreuses sont les personnes qui nous posent cette question, ce qui prouve l'intérêt que chacun d'entre vous porte au développement économique de la Vallée. Aujourd'hui, avant de se lancer dans l'étude d'impact, il nous faut des réponses claires à un certain nombre de questions :

* *L'accessibilité (routes, ponts, tunnels...): une solution par la Drôme (Nyons, Rémusat, la Charce) est envisagée avec des contraintes au niveau de la Charce qui peuvent être levées. Tous les autres accès sont impossibles.*

* *Le raccordement au réseau EDF pour évacuer l'énergie: dans l'état actuel de la ligne, c'est impossible. Une étude est menée avec EDF pour connaître, moyennant un renforcement ou la création d'un réseau à charge du maître d'ouvrage, les différentes possibilités d'évacuation (vers la Drôme ou vers les Hautes Alpes).*

* *L'Armée de l'air: le dossier est toujours en instruction.*

* *Les contraintes environnementales: Pour la DJREN de la région PACA: aucune contrainte. Celle de la région Rhône Alpes met en avant une zone d'intérêt faunistique et floristique notoire. Leurs recommandations en la matière devront être obligatoirement respectées. Une rencontre avec les différents partenaires des deux régions est en programmation,*

Dans ce numéro :	
1	L'éditorial
2 à 4	Les orientations de la C.C.V.O
5 à 9	Informations locales
10 à 11	Patrimoine culturel
12	Divertissement, petites annonces.

Communauté de Communes de la Vallée de l'Oule
05150 BRUIS
Tél fax : 04-92-66-04-39
E mail : BRUIS-BIBLIOTHEQUE@oreka.com
Heures d'ouverture :
Lundi : de 14 h à 17 h
Mardi : de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Mercredi : de 10 h à 12 h
Vendredi : de 14 h à 17 h

COMITE DE REDACTION:
Les conseillers communaux ou les suppléants
Directeur de publication: Gérard TENOUX
Dépôt légal n°: 98009
Imprimé par nos soins

(DJREN - Préfectures). L'étude d'impact doit se mener dans un rayon de 10 km autour du site. Il nous faut travailler de la même manière avec la région Rhône Alpes et la région PACA, mais aucun service ne connaît son homologue dans l'autre région...

Après visite, le site quant à lui paraît remarquable et des lors que les points que je viens de citer auront des réponses claires et que les différents financements demandés seront obtenus, un mât de mesure des vents sera posé, ce qui nous permettra d'envisager assez rapidement une étude économique et de rentabilité.

Je tiens à souligner le partenariat exemplaire de l'Etat, représenté par le Sous Préfet, M. Giuliani, du Conseil Régional, représenté par le Vice-Président, M. Gzaglia, l'ADEME et l'Europe, représentés par M. Maxco, la Société Jeumont, représentée par M. Lecq et M. Abraham.

Deux questions reviennent assez régulièrement :
Construira-t-on, et quand ?
Pour la première, je ne peux y répondre. Pour la deuxième, si construction il y a : 2004/2005.

Gérard Tenoux